

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Personnes physiques et personnes morales

Municipalité

CANTON DE STANSTEAD

Scrutin du

2017 07 30
année mois jour

OBJET : RÉGLEMENT 403-2017-3 AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE 212-2001 DE LA

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STANSTEAD (**RÉFÉRENDUM**)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par JOSIANE HUDON, greffier ou secrétaire-trésorier :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum depuis au moins 12 mois le

2017 05 01
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2017 06 30
année mois jour

↻ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

ET



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, depuis au moins 12 mois le

2017 05 01
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2017 05 01
année mois jour

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le

2017 06 30
année mois jour

↻ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.



aux personnes morales qui sont habiles à voter, depuis au moins 12 mois le

2017 05 01
année mois jour *

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2017 05 01
année mois jour *

2017 06 30
année mois jour **

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2017 06 30
année mois jour **

mais **au plus tard** le 2017 07 18 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant

2017 07 18
année mois jour

la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

JOSIANE HUDON
Prénom et nom

819 876-2948
Ind.rég. Numéro de téléphone

778 CHEMIN SHELDON, CANTON DE STANSTEAD
Adresse

J1X 3W4
Code postal

Signature

Donné à CANTON DE STANSTEAD, le 2017 06 16
Municipalité année mois jour

Josiane Hudon
Greffier ou secrétaire-trésorier